

ACTION URGENTE

UN PRISONNIER D'OPINION EN DANGER

Le membre de l'opposition, militant LGBTI et prisonnier d'opinion Rosmit Mantilla risque d'être transféré dans une prison pour détenus de droit commun, où son intégrité physique pourrait être menacée.

Le 20 janvier, l'avocat de **Rosmit Mantilla** a appris que le procureur général chargé de son affaire avait demandé son transfert vers une prison à la suite d'un incident au siège des Services de renseignements nationaux boliviens à Caracas, la capitale, où il est actuellement détenu. Un juge doit désormais se prononcer sur son transfert.

D'après son avocat, le 15 janvier, Rosmit Mantilla et trois détenus ont protesté pour réclamer des soins médicaux pour un autre détenu qui ne se sentait pas bien. Selon les autorités, durant ces protestations, les prisonniers ont endommagé des caméras de sécurité. Les quatre hommes ont été inculpés de dégâts sur les caméras.

On sait que les conditions de détention au Venezuela sont rudes et l'avocat de Rosmit Mantilla craint qu'en cas de transfert, la sécurité physique de son client ne soit mise en grave danger, d'autant que celui-ci est un défenseur connu des droits des lesbiennes, gays et personnes bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI).

Rosmit Mantilla, membre du parti d'opposition Volonté populaire (*Voluntad Popular*), est détenu au siège des Services de renseignements nationaux boliviens depuis le 2 mai 2014, pour des accusations liées aux manifestations antigouvernementales qui ont eu lieu en 2014. C'est un prisonnier d'opinion qui n'a pas usé de violence ni prôné son usage et qui est jugé alors qu'il n'existe pas de preuves solides contre lui. Il doit être libéré immédiatement et sans condition.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités de libérer Rosmit Mantilla immédiatement et sans condition, car c'est un prisonnier d'opinion qui n'a pas usé de violence ni prôné son usage, est détenu en l'absence de preuves tangibles à son encontre et dont le procès repose sur des considérations politiques ;
- demandez-leur de veiller à ce que pendant sa détention, son droit à la vie et son intégrité physique soient garantis ;
- incitez-les à mener des investigations exhaustives et impartiales sur les allégations de refus de soins pour un détenu au siège des Services de renseignements boliviens à Caracas, et à garantir que toutes les charges portées à l'encontre de Rosmit Mantilla et des trois autres détenus pour avoir réclamé des soins soient fondées sur des preuves solides, ou soient abandonnées.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 4 MARS 2016 À :

Président de la République

Sr. Nicolás Maduro Moros
 Presidente de la República
 Final Avenida Urdaneta, Esquina de
 Bolero, Palacio de Miraflores
 Caracas, Venezuela
 Twitter : @NicolasMaduro

**Formule d'appel : Señor Presidente, /
 Monsieur le Président,**

Procureure générale de la République

Dra. Luisa Ortega Díaz
 Edificio Sede Principal del Ministerio
 Público, Esquinas de Misericordia a Pele
 El Ojo Avenida México
 Caracas, Venezuela
 Fax : + 58 212 578 3239
 Courriel : ministeriopublico@mp.gob.ve

Formule d'appel : Dra. Fiscal, /

Madame la Procureure générale,

Copies à :

Médiateur

Tarek William Saab
 Defensor del Pueblo
 Av. Urdaneta - Frente a El Universal
 Centro Financiero Latino, Piso 27
 Caracas, Venezuela
 Fax : + 58 212 5077025
 Courriel : contacto@defensoria.gob.ve

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Venezuela dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
 INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN PRISONNIER D'OPINION EN DANGER

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le bureau du procureur a inculpé Rosmit Mantilla d'incitation à commettre une infraction et d'intimidation, d'obstruction sur la voie publique, d'incendie volontaire contre des bâtiments publics et privés, de dégâts avec violences et d'association de malfaiteurs en vue de commettre un crime, lors des manifestations antigouvernementales qui se sont déroulées entre février et juillet 2014.

Les accusations se fondent sur une déclaration faite par des personnes non identifiées, qui affirment que Rosmit Mantilla avait reçu des fonds en vue de financer les manifestations antigouvernementales, et sur des éléments de preuve découverts par les services de renseignements lors d'une perquisition au domicile de Rosmit Mantilla, tels que des tracts incitant les citoyens à participer aux manifestations et des enveloppes contenant de l'argent.

Amnesty International considère que le bureau du procureur n'a pas présenté de preuves tangibles établissant un lien entre Rosmit Mantilla et les crimes dont il est accusé. Par exemple, les accusations d'incitation à commettre une infraction, d'incendie volontaire contre des bâtiments publics et privés, et de dégâts avec violences sont basées sur le fait qu'il était en possession de tracts exhortant la population à rejoindre les manifestations antigouvernementales.

Le 30 janvier 2015, après neuf mois de détention provisoire et de lenteurs de procédure, le juge d'instruction a statué que les preuves étaient suffisantes et que Rosmit Mantilla devait être jugé. Près d'un an après cette décision, le procès, marqué par des retards injustifiés, progresse avec lenteur.

Le 6 décembre 2015, Rosmit Mantilla a été élu membre de l'Assemblée nationale et il bénéficie de l'immunité parlementaire.

Lors des manifestations organisées entre février et juillet 2014 pour soutenir ou dénoncer l'action gouvernementale au Venezuela, le recours à une force excessive et les affrontements entre forces de l'ordre, manifestants antigouvernementaux et groupes armés soutenant le gouvernement ont fait au moins 43 morts – dont six membres des forces de sécurité – et 878 blessés – dont environ 300 membres des forces de sécurité. Certaines personnes ont été victimes de torture et d'autres mauvais traitements.

Par ailleurs, 3 351 personnes ont été appréhendées. Si la plupart ont été relâchées, plusieurs centaines risquent d'être jugées pour leur implication présumée dans les violences commises lors des manifestations. Après avoir étudié les informations présentées par le ministère public au sujet de plusieurs personnes maintenues derrière les barreaux, Amnesty International a pu confirmer le caractère arbitraire de certaines détentions.

Bien que le système pénitentiaire vénézuélien ait subi des réformes, les conditions carcérales sont toujours très dures. Le manque de soins médicaux, d'eau potable et de nourriture, l'insalubrité, la surpopulation et la violence dans les prisons et les postes de police demeurent un sujet d'inquiétude. Les autorités pénitentiaires ne sont donc pas en mesure de protéger les droits des prisonniers, notamment leurs droits à la santé et à l'intégrité physique. Les détenus ont à plusieurs reprises organisé des mutineries et des mouvements de protestation, y compris des actes d'automutilation, pour réclamer de meilleures conditions de détention. De nombreux détenus meurent ou sont blessés chaque année en raison des violences dans le milieu carcéral. Le grand nombre d'armes circulant dans les prisons demeure préoccupant.

Nom : Rosmit Mantilla
Homme

AU 20/16, AMR 53/3303/2016, 22 janvier 2016

